

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2008

- COMPTE RENDU -

Présents : Pascal WALDSCHMIDT, Jean Rémi DURAND GASSELIN, Alain MAHEY, Christian FAUGIER, Daniel BERTHOLA-THEVENON, Marie-Christine DETE, Jean PASCAL, Paul BOYER, Christine SEON, Marie-Claire PAQUELET GARDES, Nathalie TOURRE, Francis PLANCHER (+ pouvoir de Bernard SAISON, Marie-Hélène POUZACHE, Philippe GILLES (+ pouvoir de Patrick VEDEL), Denise FERRARI, Marc ROUSTANT, Dominique BROUSSE, Hubert LEPOITEVIN, Patrick PERNEL, Michel VOYANT, Françoise POUJADE, Nathalie SUSSELIN, Alain GIBERT, Christian MOYERSON, Patrick MICHEL, Marc MINETTO, Francine CHENOT, Christelle MONTEREMAL, Bernard BONIN, Richard ALLAMEL, Alexandre FAURE .

Egalement présents : Hervé BLANCHON, Marie-Thérèse OZIOL, Eric TALAGRAND, Henri DEROCLES, Josiane COULANGE, Fabrice NICOLAS, Marie Jeanne BALMELLE, Christian PALADEL.

Excusé : Christophe DEFREIX,

1- Elargissement territoire communautaire

La Présidente fait état des démarches engagées concernant l'élargissement du périmètre de la communauté de communes et rappelle les délibérations favorables à leur intégration à la Cdc des communes de Lablachère, Rosières et St Genest de Beauzon, Laurac ayant opté pour une adhésion à la Cdc Val de Ligne. Pour sa part, le conseil municipal de Loubaresse se prononcera prochainement. Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion des communes de Lablachère, Rosières et St Genest de Beauzon au 1^{er} janvier 2009. Il propose aussi l'intégration à cette date de la commune de Loubaresse, et demande à M. le Préfet de saisir M^{me}. le Maire de Loubaresse à ce sujet.

2- Actions économiques

Projet PHYSER (Pôle HYdrogène, Solaire, Energies Renouvelable) :

Hubert Lepoitevin, Vice-Président et Alain Mahey, délégué, maire de Chandolas, présentent le projet PHYSER porté par le Conservatoire National des Arts et Métiers qui a déjà mis en place une formation débouchant sur une licence générale énergie éolienne. Le projet PHYSER présente deux volets:

- une formation étendue à un cycle ingénieur (Bac + 5),
- une centrale photovoltaïque de plus de 1 MW, à la fois centre d'expérimentation et source de financement du projet par la vente d'électricité.

Le plan de financement est de 4,6 M€ pour la centrale et 1,9 M€ pour la formation, avec un calendrier prévoyant une réalisation en 2009-2010.

Il explique que la CdC pourrait intégrer le projet en proposant du foncier d'activité (zone d'activité Economique Communautaire de Chandolas) et/ou en amenant une participation dans une structure de type SEM associée à d'autres collectivités.

Suite à cette présentation, un débat s'engage.

Marc Minetto s'interroge sur l'implication de la Cdc et sur ce qui lui est demandé, qui n'est pas clair à ses yeux.

Daniel Bertola-Thevenon souhaite pour sa part que la question de la ressource énergétique de la biomasse soit aussi abordée.

Francine Lacour s'interroge sur les terrains que la Cdc peut mettre à disposition d'un tel projet et sur l'impact paysager qu'il aurait.

Bernard Bonin rappelle que la ZAEC de Chandolas est disponible et qu'il s'agit de terrains qui ont déjà été destinés à l'implantation d'activité économique. Il souhaite donc qu'un mandat clair soit donné à l'exécutif pour poursuivre sur ce dossier.

Marc Roustant s'interroge sur l'opportunité d'un tel projet en matière de développement qui ne lui paraît pas être adapté, de par sa logique industrielle, au contexte socio-économique de la Cdc. Il souligne aussi les difficultés posées par l'existence de formations supérieures en milieu rural qui lui paraissent difficiles à justifier d'un point de vue universitaire. Il demande qu'un débat soit engagé sur le type de développement économique souhaité pour la Cdc.

Christelle Montéréal remarque qu'on ne peut pas faire l'économie d'un débat de fond sur cette question.

Hubert Lepoitevin propose qu'un groupe de travail soit créé pour échanger à ce sujet et Alain Mahey propose que le promoteur du projet PHYSER vienne présenter celui-ci.

Pour finir, Alain Gibert indique qu'il souhaite faire partie de ce groupe de travail lorsqu'il sera créé.

Convention CAPEA (Cycle d'Amélioration des Performances de l'Entreprise Artisanale) :

Ce diagnostic est proposé par la chambre des métiers et de l'artisanat. La CdC pourrait s'investir dans cette aide à la performance en signant une convention avec la Chambre des Métiers. Il s'agit d'amener une expertise à des entrepreneurs qui souhaitent optimiser les capacités de leur entreprise. L'efficacité de ce diagnostic *CAPEA* est reconnue et cette convention permettrait un co-financement au cas par cas. La participation de la CdC serait de 20% par dossier, soit + ou - 120 €.

Richard Allamel se pose la question du rôle de la Cdc dans cette convention. Il pense que ce n'est pas à la collectivité de se substituer aux Chambres Consulaires en la matière.

Nathalie Tourre explique ce que *CAPEA* lui a apporté dans sa pratique professionnelle et remarque qu'il est rare que des petites entreprises soient accompagnées.

Jean-Bernard Durand-Gasselin s'interroge pour sa part sur le nombre de conventions qui pourraient être signées sur le secteur.

Françoise Poujade souligne que cette action entre tout à fait dans le cadre du service aux entreprises et du développement économique porté par la Cdc.

Hubet Lepoitevin rappelle que la convention n'est pas signée et que l'aide de la Cdc peut être une aide de mise en relation ou de promotion de la convention.

Bernard Bonin propose qu'une convention d'essai soit signée pour une durée d'un an, mais intégrant aussi une participation financière de l'entreprise, tout en ciblant également le type d'entreprise.

Délégation est finalement donnée au bureau pour formuler une telle convention.

3- Election d'un membre du bureau

Suite aux élections au sein du conseil municipal de Dompnac et au changement de délégués communautaires, il y a lieu de pourvoir au remplacement de Mme Kocenda Maud en tant que membre du bureau de la CDC, ce poste étant désormais vacant. L'article 7 des statuts de la CDC précise en effet que : « *A l'exception du président, les vice-présidents et les membres ne peuvent excéder en nombre le nombre total des communes adhérentes* », soit 15 sièges au total, 14 étant effectivement pourvus à ce jour. Daniel Bertola-Thevenon se porte candidat et est élu à l'unanimité.

Marc Minetto demande ensuite pourquoi il n'y a pas eu plus de réunion de bureau depuis les dernières élections, ce à quoi la Présidente explique qu'elle a souhaité privilégier le travail en groupe technique principalement autour de la thématique de l'élargissement de la communauté. Elle rappelle aussi que le Bureau n'a à ce jour aucune délégation de la part du Conseil Communautaire.

4- Ouverture d'un poste d'attaché principal

Après réflexion au sein de l'exécutif, il est proposé de créer un poste de fonctionnaire de catégorie A, au rang d'attaché principal, appelé à faire fonction de directeur au sein de la communauté de communes, collectivité assimilée à une commune de 2000 habitants et plus, poste qui peut « *se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, de gestion immobilière et foncière et de conseil juridique. Il peut également être chargé des actions de communication interne et externe et de celles liées au développement, à l'aménagement et à l'animation économique (...) de la collectivité.* » Il est proposé que ce poste se voit attribuer l'élaboration d'un projet global de service et, à ce titre, la préparation d'une restructuration desdits services dans la perspective de l'élargissement du territoire et des compétences communautaires, l'établissement d'une prospective financière pour assurer ce développement et, plus globalement, la prise en charge des missions d'administration de la collectivité. Il est également proposé de lui confier la mission de développement et d'animation économique et donc, concomitamment, de fermer le poste de chargé de mission économique.

Le titulaire de cet emploi de catégorie A devra, tout à la fois, avoir une bonne connaissance des procédures administratives et financières mais aussi des missions de développement économique et territorial. Ce poste sera à pourvoir à compter du 1^{er} janvier 2009, les crédits correspondant étant à inscrire en conséquence au titre du budget 2009.

La fermeture du poste chargé de mission économie et l'ouverture d'un poste d'attaché principal (FPT, catégorie A) sont adoptés à la majorité absolue (1 contre et 1 abstention).

5- Décisions budgétaires modificative n° 1

La Présidente propose à l'assemblée les Décisions Modificatives suivantes :

Budget général

Fonctionnement

Chapitre 011 - Charges de gestion courante

◦ C/6135	Locations mobilières	+ 2 204,00 € (en dépenses)
◦ C/616	Primes d'assurances	+ 145,00 € (en dépenses)
◦ C/6182	Documentation générale et technique	+ 30,00 € (en dépenses)
◦ C/6237	Publications	+ 1 000,00 € (en dépenses)
◦ C/6257	Réception	+ 1 014,00 € (en dépenses)
◦ C/6281	Concours divers	+ 16,00 € (en dépenses)

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

◦ C/023	Virement à la section d'investissement	- 3 100,00 € (en dépenses)
---------	--	----------------------------

Chapitre 66 - Charges financières

◦ C/6661111	Intérêts des emprunts	+ 30,00 € (en dépenses)
-------------	-----------------------	-------------------------

Chapitre 74 -

◦ C/7488	Autres attributions et participations	+ 200,00 € (en recettes)
----------	---------------------------------------	--------------------------

Chapitre 73

◦ C/773	Mandats annulés s/ex antérieurs	+ 1 139,00 € (en recettes)
---------	---------------------------------	----------------------------

Investissement

Chapitre 024 - Subventions d'équipements versées

◦ C/024		- 3 100,00 € (en dépenses)
---------	--	----------------------------

Budget annexe Ordures Ménagères 2008

Fonctionnement	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011 - Charges à caractère général :					
	Article 6063-Fournitures entretien & pt équipement		+ 285,00€		
	Article 6066-Carburants		+ 6 145,00€		
	Article 6135-Locations mobilières		+ 2 085,00€		
	Article 615-Entretien et réparation		+ 1 085,00€		
	Article 6156-Maintenance		+ 118,00€		
	Article 618-Divers		+ 100,00€		
	Article 6226- Honoraires		+ 150,00€		
	Article 6237- Publications		+ 100,00€		
	Article 6262-Frais de télécommunication		+ 80,00€		
	Article 627- Service bancaire et assimilés		+ 80,00€		
	Article 6288-Autres		+ 30,00€		
Chapitre 022 - Dépenses imprévues Fct :					
	Article 022-Dépenses imprévues		+ 21 993,00€		
Investissement					
Chapitre 023 - Virement à la section d'Investissement :					
	Article 023-Virement à la section d'investissement		+ 2 120,00€		
Chapitre 65 - Autres charges et gestion courante :					
	Article 654 - Pertes sur créances irrécouvrables		+ 9 208,00€		
	Article 658 - Charges subv. Gestion courante		+ 100,00€		
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles :					
	Article 6731-Titres annulés sur ex/antérieurs-collecte		+ 1 920,00€		
	Article 6732-Titres annulés sur ex/antérieurs-traitement		+ 1 405,00€		
Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté fct :					
	Article 002-Excédent antérieur reporté				+ 30,00€
Chapitre 77 - Produits Exceptionnels					
	Article 778-Autres produits exceptionnels				+ 46 974,00€
Investissement					
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section					
	Article 13913-Département		+ 3,00€		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles					
	Article 2154-12-Bacs à ordures ménagères		+ 785,00€		
	Article 2182-13-Véhicules de collecte		+ 26 030,00€		

Chapitre 23 - Immobilisations en cours		
Article 2313-14-Local Technique		+ 14 556,00€
Chapitre 021 - Virement à la section de fct		
Article 021- Virement à la section de fonctionnement		+ 2 120,00€
Chapitre 10 - Dotation Fonds divers Réserves		
Article 10222- FCTVA		+ 39 254,00€

Budget annexe Ateliers Economiques 2008

Désignation Investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :				
Article 2031-15-Frais Etudes Atelier Salaisons BD		+ 3 850,00€		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :				
Article 2131-15 – Construction bâtiment Atelier Salaisons BD	- 3 850,00€			

Budget annexe ZAEC 2008

Désignation Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement :				
Article 023-Virement à la section d’investissement	- 3 100,00€			
Chapitre 77 – Produits exceptionnels :				
Article 774- Subvention exceptionnelle			- 3 100,00€	
Investissement				
Chapitre 23 - Immobilisations en cours :				
Article 238-103 Avance commandes immos corporelles-ZAEC Valgorge	- 3 100,00€			
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :				
Article 021 – Virement de la section d’investissement			- 3 100,00€	

Les Décisions Modificatives présentées ci-dessus sont approuvées à l’unanimité.

6- Ordures ménagères : validation conseil d’orientation régie

Le conseil d’exploitation de la régie de collecte des ordures ménagères, nommé « conseil d’orientation », comprend 9 membres, répartis en deux collèges. Par délibération en date du 5 mai 2008, le conseil communautaire a désigné les membres du collège des élus représentant la CDC au conseil d’orientation. Après appel à candidatures, joint à la facture du service OM, le second collège a été composé et le conseil d’orientation a été mis en place le 15 septembre.

Celui-ci est donc composé de Mmes Lacour Francine, Paquelet Marie-Claire, Susselin Nathalie et MM. Pette André et Parmentier Luc au titre du collège des élus, de Mme Alvarado Catherine et de MM. Dietsch Gabriel, Martin Patrice, Allard Daniel, Mahé Jean-Bernard et Duisit Jean au titre du collège des usagers.

Après élection interne, MM. Dietsch et Martin ont été désigné membres titulaires au titre des usagers domestiques et MM. Mahé et Duisit titulaires au titre des usagers économiques, Mme Alvarado et M. Allard étant désigné membres suppléants au titre des usagers domestiques.

Il a été ensuite procédé à l’élection du président et du vice-président du conseil d’orientation, conformément aux modalités de la délibération du 4 avril 2007. Ces fonctions sont donc assumées par Mme Lacour Francine, présidente, issue du collège des élus, et M. Dietsch Gabriel, vice-président, issu du collège des usagers.

Conformément à la délibération cadre, le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la composition de ce conseil d’exploitation qu’il approuve à l’unanimité.

7- Ordures ménagères : admissions en non-valeur

Le Comptable Public de la collectivité présente des demandes d’admissions en non valeur de Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères, considérant que les possibilités de poursuite de ces redevables ont été à ce jour épuisées et sachant qu’elles peuvent être relancées en cas de fourniture d’informations financières nouvelles relatives aux dits redevables. Ces demandes ont été examinées par l’exécutif de la communauté de communes et la

Présidente présente à l'assemblée celles pour lesquelles le Vice-Président délégué et le service OM ont donné un avis favorable à leur admission en non valeur pour un montant de 9 207,39 € (exercices 1998 à 2006). Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

8- Indemnité du comptable public.

Le Conseil délibère sur l'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable public du Trésor chargé des fonctions de receveur de la collectivité locale. Sur proposition de la Présidente, il est décidé de recourir au concours du receveur communautaire pour assurer les prestations de conseil comptable et financier et de préparation budgétaire, et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux maximum autorisé par le cadre législatif et réglementaire, et de lui attribuer également l'indemnité de confection des documents budgétaires sur les bases légales et réglementaires.

9- Marché d'entretien des climatisations et systèmes de chauffage.

La Présidente demande l'accord du conseil qui l'accepte - à l'unanimité - pour inscrire une question supplémentaire relative à la passation d'un marché d'entretien des systèmes de chauffage/climatisation de la collectivité.

Un marché de trois ans existait pour l'entretien des systèmes de chauffage/climatisation de la collectivité, qui est arrivé à échéance. Après la consultation de cinq entreprises spécialisées, une seule d'entre elles a formulé une offre, l'entreprise Gascon, dont l'offre répond aux critères techniques financiers. Elle s'élève à 5 167.87 € HT pour 3 ans en tranche ferme (entretien permanent) et à 1 098.09 € HT en tranche conditionnelle (interventions d'urgences), sur la base d'une détermination en trois lots distincts relatifs à chacun des bâtiments communautaires concernés.

Le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise Gascon tant pour la tranche ferme que la tranche conditionnelle, pour les trois lots concernés, et de donner délégation à la présidente pour signer le marché et mettre en œuvre ses modalités.

La Présidente
Françoise Poujade